

CHIERRY



REGISTRE DES  
ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE D'INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT

Objet :  
Interdiction de  
Stationnement

Le Maire de la commune de CHIERRY,  
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.36, R 37.1, R 44 et R 225,  
Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes des autoroutes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213.1 et L 2213.2,  
Vu le Code Pénal, notamment son articles R.40 paragraphe 4,  
Vu la demande de la Société GTIE, Monsieur Antoine GREMILLON, 5 rue de la Plaine, 02400 CHATEAU-THIERRY. Il y a lieu d'assurer la sécurité les personnes pendant les travaux d'alimentation électrique, téléphonique et éclairage public d'un lotissement rue des Ecoles.

ARRETE

**Article 1** : En raison des travaux le stationnement sera interdit à partir du :

**22 novembre 2021**  
**Jusqu'à la fin des travaux**

**Article 2** : L'installation de la signalisation par la Société GTIE

**Article 3** : L'accès aux véhicules prioritaires sera assuré en cas d'urgence.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry.
- Société GTIE

Fait à CHIERRY,  
Le 18 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Marc SCLAVON

